

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 11.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 26 JANVIER 2023

- En exercice : 89
- Présents : 59
- Votants : 79 (20 procurations)
- Suffrages exprimés : 71 (69 pour, 2 contre et 8 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le vingt-six janvier deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres (commune de Serres), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Frédéric DENIER
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Philippe RENOUF
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HELLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU représenté par M. Gérard MAGAUD à qui il donne procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Florence RECROSIO ENTRESSANGLE
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER représentée par Mme Emilie VAUTRIN à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nadine DEPEYRE
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Maurice BRUN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP représenté par M. Lionel TARDY à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Violette VIAL
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY

- Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP représenté par Mme Geneviève DEMONTIS à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Fabiola NUNEZ
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Jean SCHÜLER à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE représenté par sa suppléante, Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Franck PERARD représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Gilles CREMILLIEUX à qui elle a donné procuration
 - M. Bernard CODOUL représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par Mme Christiane GHERBI à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par Mme Christine REYNIER à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY représenté par Mme Françoise GARCIN à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain COMBES
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
 - M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nathalie BOURGEAUD
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO

- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Pierre SEINTURIER
- Pour la commune de Monêtier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Serres : M. André WOSINSKI
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

ORDRE DU JOUR : Mission Prévention : renouvellement de la convention de partenariat avec la CCBD

Dans le cadre de la compétence « action sociale » de la CCSB, par délibération n° 20.19 du 28 janvier 2019, le conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire la participation à la prévention de la délinquance dans le Buëch, par le biais du financement d'un éducateur de prévention.

Pour assurer cette prévention, deux éducateurs spécialisés interviennent régulièrement auprès des jeunes et des familles en difficulté dans le cadre :

- d'une mission d'animation de lien social en direction des 12-18 ans :
- d'une mission d'éducation de prévention en direction des 16-30 ans
- d'une mission de soutien à la parentalité
- d'un accueil des personnes vulnérables.

Par délibération n° 260.19 du 17 décembre 2019, le conseil communautaire a approuvé une convention de partenariat 2020-2022 avec la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy (CCBD) qui assure le portage administratif de la mission prévention.

La participation de la CCSB au financement de cette action correspond à 48 % des frais de fonctionnement supportés par la CCBD. Ainsi, en 2022, la participation de la CCSB était de 35 544 €.

La convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2022 et il est proposé de la renouveler sur la période 2022-2025.

Dans le cadre de ce renouvellement, le financement de l'action est prévu comme suit :

| Années | Montant estimatif des dépenses | Subventions prévues | Participation CCBD | Participation CCSB |
|---------------|---------------------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| 2023 | 159 430 € | 66 280 € | 48 438 € | 44 712 € |
| 2024 | 165 009 € | 68 447 € | 50 197 € | 46 335 € |
| 2025 | 170 787 € | 70 750 € | 52 019 € | 48 018 € |

La hausse prévisionnelle des dépenses en 2023 est liée à l'augmentation de la rémunération des 2 agents de prévention et aux actions prévues, telles que :

- la réalisation d'une plaquette d'information sur les dépendances, les addictions et les violences à destination des jeunes et des professionnels du territoire,
- l'organisation d'un « séjour de rupture » à l'étranger pour 17 adolescents,
- l'organisation de rencontres sportives avec les différents partenaires de la Mission de Prévention.

L'augmentation annuelle maximale des dépenses de fonctionnement pour les années 2024 et 2025 n'excède pas 3,5 %.

La convention est établie pour 3 ans mais, conformément à son article 6, elle pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, 6 mois avant la date souhaitée de résiliation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le renouvellement du partenariat avec la CCBD pour le fonctionnement de la « mission prévention » sur la période 2023-2025 ;
- autorise le président à signer la convention actant ce partenariat ;
- prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au budget général 2023 de la CCSB.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 30 JAN. 2023